

Circulaire n° SG/2015/353 du 9 décembre 2015 relative au service civique

09/12/2015

Cette circulaire a pour objet de demander aux Agences régionales de santé (ARS) d'accueillir des volontaires au sein de leurs services et de mobiliser les établissements publics et associatifs de santé, notamment, les retours d'expériences étant d'ores et déjà très positifs. Elle comporte en annexe le guide du service civique à l'usage des établissements hospitaliers, et une fiche de mission « type ».